

LES MESSAGES DES MEMBRES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU. 9-18 JUILLET 2018

Les 170 membres du Partenariat Français pour l'Eau félicitent les Ministres réunis en mars 2018 lors du Forum Mondial de l'Eau de Brasilia pour leur volonté déclarée d'atteindre les ODD.

Ils souhaitent cependant fermement attirer l'attention des participants au HLPF sur le fait que les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour atteindre les cibles liées à l'eau des Objectifs de Développement Durable. Cette alerte a été clairement mise en avant dans les déclarations issues du 8ème Forum Mondial de l'eau. Il est donc impératif que la communauté internationale et l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, organisations de la société civile, citoyens, etc.) comprennent l'intérêt d'un développement durable et se mobilisent collectivement sans délai pour atteindre les ambitions fixées dans les temps impartis : la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement et la gestion durable des ressources dans un contexte de changement climatique. L'ambition des ODD est universelle et vise l'équité, ce qui nécessite une attention et une mobilisation particulière vis-à-vis des populations les plus démunies.

LES CHIFFRES CLÉS



30% de la population mondiale et **76%** de la population d'Afrique subsaharienne ne bénéficient toujours pas de services garantissant un accès facile et régulier à une eau potable de qualité (JMP2017)



40% de la population mondiale sera confrontée à des pénuries d'eau d'ici 2050 (OCDE 2012)

4,5 milliards

de personnes, soit 60% de la population mondiale, ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

72% de la population d'Afrique subsaharienne ne dispose pas d'équipements d'assainissement de base (JMP 2017)



80 % des eaux usées à l'échelle mondiale sont rejetées dans l'environnement sans traitement de dépollution (WWDR 2017)



64% des zones humides ont disparu depuis 1900 (Nick C. Davidson 2014)



D'ici 2050, 200 millions de personnes pourraient être forcées de se déplacer à cause du changement climatique (Norman Myers 2005)

LES ATTENTES DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

1 RECONNAITRE LE RÔLE INCONTOURNABLE DE L'EAU DANS L'ATTEINTE DE TOUS LES ODD

L'objectif 6 dédié à l'eau est composé de 8 cibles : accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, amélioration de la qualité de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques, développement de la coopération internationale et renforcement de la participation de la population locale dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Au-delà de l'ODD6, 12 autres cibles sont directement liées à l'eau, par exemple la cible 2.4 sur la résilience des systèmes agricoles face aux inondations et sécheresses, la cible 3.3 sur les maladies hydriques, les cibles 11.5 et 11.b sur les risques liés à l'eau dans les villes ou la cible 14.1 sur les pollutions marines provenant des rivières. De manière générale, l'eau a un lien direct avec la sécurité alimentaire, la préservation de la qualité des sols agricoles, la gestion des déchets, le partage durable des ressources entre les usages, la préservation de la biodiversité aquatique et renforcement de la résilience des sociétés.

- L'eau est transversale à tous les ODD : aucun ODD ne pourra être atteint si les enjeux de l'eau ne sont pas résolus. **L'eau doit chaque année faire l'objet ou être prise en compte dans les sessions thématiques et les sessions ODD du High Level Political Forum** (et non pas seulement les années où est évalué l'ODD6). L'eau doit également être systématiquement mentionnée lors des revues nationales volontaires (VNR).
- **Favoriser les approches multisectorielles** qui intègrent les enjeux liés à l'eau, la santé et la nutrition, l'énergie, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets de la source jusqu'à la mer.

2 ETABLIR UNE GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'EAU : VERS LA MISE EN PLACE D'INSTANCES INTERGOUVERNEMENTALES ONUSIENNES

Aucune enceinte de négociation intergouvernementale n'existe au sein des Nations Unies pour produire des recommandations sur les progrès relatifs aux cibles liées à l'eau de l'Agenda 2030 et pour prévoir des mesures correctrices en cas de besoin. UN-Water/ONU-Eau assure depuis 2003 la coordination inter-institutions des Nations Unies pour toutes les questions liées à l'eau douce et l'assainissement mais n'est pas **doté d'un mandat politique**.

- Le PFE soutient les recommandations du rapport du High Level Panel on Water ainsi que la Résolution des Nations unies UNEP/EA.3/L.27 qui appellent à la **nécessaire émergence d'une instance intergouvernementale intégrée au système des Nations Unies** et dédiée à l'ensemble des problématiques de l'eau. Cette instance politique pourrait alimenter régulièrement les travaux du Forum Politique de Haut Niveau chargé du suivi global des ODD (HLPF) et son secrétariat pourrait être confié à un UN-Water renforcé.
- **Un groupe d'experts intergouvernemental sur l'eau** pourrait également être créé, à l'image du GIEC pour le climat, avec un secrétariat confié à l'UNESCO PHI. Il pourrait appuyer les Rapports Mondiaux du Développement Durable quadriannuels, à vocation scientifique.

3 SE DONNER LE MOYEN DE REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES ODD

Les politiques actuelles ne permettent pas d'atteindre les ambitions Eau des ODD.

- **La volonté politique des Etats pour l'atteinte des cibles eau est un préalable fondamental** pour la réussite de l'Agenda 2030. L'appropriation de ces enjeux au niveau des Etats et des territoires ainsi que la participation de tous, notamment des jeunes et des femmes, aux prises de décisions, sont également essentielles pour l'atteinte des ODD.
- **Les ODD sont plus ambitieux que les OMD : une accélération de l'action est donc indispensable.** Les efforts de formation, d'éducation et de sensibilisation aux problèmes de l'eau n'ont pas, dans de nombreux pays, l'ampleur et la continuité attendues au regard des enjeux. Il est donc nécessaire que les stratégies nationales s'adaptent aux nouvelles cibles et indicateurs des ODD.
- Le HLPF doit être nourri par un système de monitoring international basé sur des indicateurs internationaux fiables, ambitieux et **intersectoriels et alimenté par des données nationales. Un réel effort devra être fait par les Etats pour améliorer la quantité et la qualité des données nationales collectées** ainsi que leur partage et leur valorisation, **en particulier dans les pays en développement. Une vigilance également pour rendre visibles les populations non comptabilisées dans les statistiques (sans-domicile fixe, camps de réfugiés, migrants)**. Des projets de financement de la connaissance (investissement dans les réseaux et maintenance, mise en place de systèmes d'information sur l'eau etc.), renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs concernés devront voir le jour.
- **Les Etats doivent rendre compte de façon transparente de leurs progrès en matière de mise en œuvre des ODD pour l'eau et l'assainissement, dans le cadre de mécanismes de redevabilité efficaces et inclusifs, aussi bien nationaux qu'internationaux (HLPF, Revues nationales volontaires VNR ...).**
- La Société civile devra également être associée plus largement aux travaux du HLPF

LES RECOMMANDATIONS DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

FOCUS SUR LES ODD DU HLPF 2018



ODD 6

Alors que les quantités d'eau douce superficielle et souterraine de qualité disponibles se réduisent, le partage de cette ressource entre les différents usages (eau potable, agriculture, industrie, énergie, navigation etc.) se fait plus complexe. De plus il existe dans le monde plus de 260 fleuves et 592 aquifères partagés par au moins 2 pays. L'absence de coopération entre les pays partageant un même bassin peut entraîner des déséquilibres régionaux voire des conflits.

L'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD nécessite des financements bien plus importants qu'aujourd'hui. La priorité accordée aux financements dédiés au climat ne doit pas cacher cette réalité. La Banque Mondiale a estimé en 2016 la nécessité de multiplier par 3 les financements actuels pour atteindre l'accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement.

Nos recommandations :

- **Favoriser les approches multisectorielles et territoriales pour une gestion durable et une utilisation raisonnée des ressources** qui intègrent les enjeux liés à l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets de la source jusqu'à la mer. Les économies d'eau, le renforcement de l'efficacité des usages et la préservation de l'eau dans les sols devront être fortement encouragés. Lorsque cela est possible et durable, la mobilisation de nouvelles ressources pourra être envisagée, selon les enjeux propres à chaque bassin et territoire. La mise en place de systèmes multi-échelles de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui supposent une gouvernance participative et multi acteurs, permet de prendre des décisions concertées entre collectivités, industriels, agriculteurs, associations et Etat pour la gestion et le partage des ressources.
- **Faire reconnaître la valeur économique et sociale de l'eau.** Face à la rareté croissante de la ressource, il faut sensibiliser sur le fait que l'eau, bien commun partagé, est disponible grâce à des dynamiques de gouvernances, des infrastructures et des techniques, que ce soit l'eau potable ou l'eau pour l'irrigation ; que cet accès a un donc coût (le vrai prix de l'eau vs le montant indiqué sur la facture).
- **Reconnaître et agir pour favoriser les interrelations entre les différents ODD et veiller à la cohérence entre indicateurs appartenant à différents ODD et impliquant l'eau.** Par exemple, le défaut de gestion et de traitement des déchets conditionnant la mise en place de politiques d'assainissement efficaces, la question de la prévention, de la gestion et du traitement des déchets doit être associé systématiquement aux travaux sur l'eau. Un autre exemple : l'amélioration de l'eau potable et l'assainissement a de multiples avantages pour la santé, de la réduction de maladies diarrhéiques telles que le choléra, l'amélioration de l'état nutritionnel ou l'amélioration de la qualité des soins dans les établissements de santé. Cependant, les liens critiques entre ces secteurs ne sont pas toujours pris en compte lors du ciblage et de la priorisation des investissements WASH.
- **Faciliter la gestion transfrontalière des bassins** et la mise en place de structures de coopération entre les Etats, en cohérence avec les principes fixés par la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de l'UNECE (1992), la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997) et la résolution 63/124 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le droit des aquifères transfrontières

- **Miser sur la complémentarité des formes de financement** envisageables et permettre aux porteurs de projet, notamment les collectivités, un accès facilité aux financements. Diverses sources de financements sont à privilégier en choisissant celles qui sont les plus adaptées à chaque situation selon le principe des 3T (tarifs, taxes et transferts). Les financements additionnels des gouvernements étrangers, des banques de développement bilatérales et multilatérales et des autres fonds internationaux, qui doivent bien sûr être augmentés, ne suffiront pas à mobiliser les montants nécessaires. Il est donc indispensable que les gouvernements nationaux favorisent le développement des tissus économiques locaux en mobilisant des financements nationaux. Notamment au niveau des bassins hydrographiques, avec une solidarité entre l'ensemble des usagers de l'eau (qui prélève ou pollue l'eau paye une redevance).

- **Réorienter l'aide internationale, notamment l'aide publique au développement, en priorité vers les zones vulnérables** (Pays les Moins Avancés, en zones urbaines mais aussi périurbaines et rurales, et la prise en compte des populations réfugiées ou en contexte d'urgence humanitaire) et en priorité sous forme de dons, tout en garantissant l'efficacité de l'aide. Le paradigme de l'aide devra en outre être élargi, de la fourniture d'infrastructures vers l'appui à la mise en place de services et à une gestion durable intégrant la connaissance, l'amélioration de la qualité des projets, le renforcement de capacités, l'appui institutionnel et la bonne gouvernance.

- **Développer des innovations environnementales, sociales et technologiques pour atteindre les cibles eau et assainissement des ODD** (les solutions fondées sur la nature, la tarification sociale de l'eau et la recherche constituent des voies à approfondir) sans perdre de vue que dans certaines régions pauvres, le transfert de connaissances relatives à des technologies simples peut aussi permettre d'obtenir des résultats durables à des coûts très réduits, adaptés au contexte de la situation.

- **Unir la communauté internationale de l'eau pour la rapprocher de celles des autres ODD concernés par l'eau.**



ODD 7

L'eau et l'énergie, deux secteurs en forte croissance, sont indispensables l'un à l'autre. Au niveau mondial, le secteur énergétique est, après l'agriculture, le deuxième plus gros utilisateur d'eau : production hydro-électrique, refroidissement des centrales thermiques, extraction et raffinage des produits pétroliers et gaziers... En retour, l'énergie est indispensable à l'ensemble du cycle d'utilisation de l'eau par l'homme : extraction, transport ou traitement. Malgré leur forte interdépendance, la communauté internationale ne dispose pas aujourd'hui de cadre d'analyse partagé des interactions entre énergie et eau. Une meilleure intégration des politiques énergétiques et de gestion de l'eau et le développement de l'économie circulaire serait pourtant nécessaire lors de situations de vulnérabilité engendrées par cette interdépendance.

Dans ce contexte, les membres du Partenariat Français pour l'Eau se mobilisent pour une approche intégrée des secteurs de l'eau et de l'énergie dans une optique de développement durable.

Nos recommandations :

- **Favoriser une cohérence entre les politiques sectorielles de l'eau et de l'énergie**, grâce à une planification pertinente et la création d'instances de gouvernance au niveau de chaque bassin impliquant l'ensemble des parties prenantes et intégrant les enjeux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et énergétiques, mais également environnementaux, agricoles, touristiques ... ;

- **Promouvoir dans ces deux secteurs une rationalisation des besoins en eau (quantité comme qualité) pour le secteur énergétique (empreinte eau) et en énergie** pour le secteur des services d'eau (efficacité énergétique), à travers des moyens de suivis rigoureux. Tous les opérateurs d'eau et d'assainissement peuvent mettre en place des actions très simples pour renforcer leur efficacité énergétique, via par exemple la remise à niveau des équipements avec des systèmes plus performants.

- **Utiliser l'eau et l'assainissement comme source d'énergie** : Développer une hydroélectricité durable, intégratrice des différents usages, permettant d'optimiser de manière concertée l'ensemble de ces usages ; valoriser les calories des eaux usées pour alimenter les réseaux de chaleur ; favoriser l'utilisation des biogaz par la valorisation des boues des stations d'assainissement.



ODD 11

Dans un contexte de démographie croissante et d'urbanisation rapide où les ressources en eau se trouvent de plus en plus en péril, l'eau doit être d'un prix abordable et ses services associés équitablement fournis aux citoyens.

Il convient d'être attentif aux renforcements des services fournis aux populations qui en sont démunies conformément à l'ODD11, mais aussi à la robustesse de services menacés par des désordres climatiques (sécheresses, dégradation de la qualité des eaux, salinisation des eaux en zones littorales) ou les crises humanitaires. Lors de situations d'urgences humanitaires (catastrophes naturelles, crises créées par l'homme et épidémies), l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les pratiques d'hygiène, éléments essentiels à la vie et la santé humaine, peuvent être perturbés ou même interrompus, avec des conséquences dramatiques pour les populations victimes et des retards pour l'atteinte des ODD. L'Accord de Sendai et l'ODD 11 invitent à aller au-delà de la gestion de crise pour aborder la question du développement de la résilience des populations et des territoires.

Nos recommandations :

- **Favoriser l'accès équitable aux services d'eau et d'assainissement urbains, particulièrement pour les populations les plus défavorisées (systèmes d'habitat informels et villes périurbaines)**

De nombreuses solutions pour **réduire les consommations d'eau** (renforcement de l'efficacité des services en particulier réduction des fuites dans les réseaux, sensibilisation des usagers, etc.) ou pour **augmenter les quantités d'eau disponibles** (récupération des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées etc.) sont à disposition et doivent être développées dans le cadre plus général d'une gestion intégrée au niveau du bassin pour une allocation durable des ressources et pour une protection des eaux de surface et souterraines. Dans bien des contextes urbains, les investissements colossaux et des interrogations sur la pérennité de la ressource imposent de réfléchir en dehors du cadre traditionnel du réseau unique centralisé. Face à la diversité des zones d'habitat, formelles et non formelles, et en conservant les principes d'équité et péréquation à l'échelle de l'ensemble d'une agglomération, des alternatives, parfois émanant des populations elles-mêmes doivent être considérées afin d'**améliorer l'accessibilité des services pour tous** sur l'ensemble du territoire et notamment pour les foyers les plus modestes.

- **Renforcer la résilience des villes et des territoires face aux risques majeurs liés à l'eau**

Les villes sont par ailleurs particulièrement vulnérables aux risques climatiques liés à l'eau (inondations, sécheresses, montée du niveau des mers, ouragans...). Dans ce contexte, il est nécessaire de **repenser l'aménagement urbain et la planification** pour réduire les vulnérabilités des villes en replaçant la réflexion sur le développement de l'urbanisation par rapport à l'occupation de leur bassin versant (banlieue, milieux ruraux et naturels amont) et ses règles internes de construction. Le développement de « villes éponges » dans lesquelles l'absorption et l'écoulement des eaux pluviales est favorisé grâce à la **désimperméabilisation, un bon équilibre entre infrastructures grises et solutions fondées sur la nature**, le développement de nouveaux espaces verts et de toitures végétalisées ainsi que d'autres aménagements réalisés au niveau de la parcelle permettant de limiter ou ralentir les écoulements lors des épisodes pluvieux, sont à encourager. Ces infrastructures vertes engendrent aussi des co-bénéfices pour la qualité de vie en ville, par exemple la lutte contre les îlots de chaleur. Par ailleurs, les acteurs devront se mobiliser pour penser une ville « intelligente » et plus décentralisée, promouvant, dans le cadre d'une économie circulaire, des synergies puissantes et efficaces entre les services urbains de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie.

- **Répondre aux urgences et construire la résilience via :**

le renforcement des actions de prévention et de prévision des crises liées à l'eau, en renforçant la résilience des populations, des territoires et des infrastructures et en développant les systèmes d'alerte ; la **fourniture d'une réponse immédiate, coordonnée entre les différents acteurs et financée** pour assurer l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène à l'ensemble des personnes affectées par la crise, le respect du droit à l'eau et l'assainissement et du droit international, avec une attention particulière pour les réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et rapatriés, ainsi que l'intégration de la réponse dans la gestion des risques ainsi qu'une **approche basée sur la résilience** par rapport à la gestion cyclique des risques, ce qui crée un lien crucial entre les réponses dans l'urgence, la reconstruction participative et durable et le développement à long terme.

• Favoriser la gouvernance et l'implication citoyenne

La **modification des comportements**, la **participation** et la **formation** de tous les acteurs clés et l'amélioration des cadres réglementaires (plans d'adaptation et d'atténuation urbains) élargis aux bassins versants et l'acceptabilité sociale sont des étapes centrales pour l'atteinte des ODD. Cette ouverture et cette culture du dialogue ont pour corollaire le partage de l'information, l'engagement de transparence et la coopération internationale entre villes. Les planifications territoriales doivent également tenir compte des réalités locales selon les trois échelles de développement (petite, moyenne et grande ville). La croissance démographique très forte de certaines zones appelle à une **intégration du développement informel dans le tissu urbain**. Par ailleurs, les Plans urbains Climat-Energie doivent impérativement intégrer un chapitre Eau ce qui n'est généralement pas le cas aujourd'hui. La mobilisation des ressources financières est un enjeu majeur dans l'action des villes contre le dérèglement climatique. Les autorités locales sont en partie responsables des investissements sociaux, économiques et environnementaux sur leur territoire, qui représentent parfois entre 50 et 60% des investissements publics réalisés. Pour autant, dans beaucoup de pays en développement, elles ne sont que très faiblement outillées pour pouvoir développer ou financer sur le long terme des actions. Le renforcement de leur santé financière et de leur capacité de gestion doit donc accompagner la **mobilisation de financements de long terme**, qui s'appuieront sur le principe des 3T (taxes, tarifs, transferts).



ODD 12

La consommation et la production forment la clef de voûte de l'économie mondiale. Or, les modes adoptés actuellement entraînent la déforestation, la pénurie d'eau, le gaspillage alimentaire et de fortes émissions de carbone et sont la principale cause de la dégradation des écosystèmes. La population mondiale atteindra 9,5 milliards de personnes en 2050, dont 70 % vivront dans des zones urbaines nécessitant beaucoup de ressources.

Nos recommandations :

• Privilégier des procédés de production et de comportements économes en eau

La mesure de « l'empreinte eau », indicateur de l'usage direct ou indirect de l'eau par le producteur ou le consommateur, permet d'évaluer l'impact sur la ressource en eau.

• Limiter les pollutions des ressources en eau

Tous les efforts doivent être mis en place pour éviter la contamination des cours d'eau par des pesticides et polluants, sans quoi l'objectif de généraliser des modes de production et de consommation durables ne sera pas atteint. Le recours à l'agriculture raisonnée ou à l'agro-écologie, la bonne gestion des pluies d'orage, et la lutte contre les micropolluants sont des axes à développer.

• Exploiter le potentiel des eaux usées

Les logiques d'économie circulaire offrent d'importantes opportunités, en particulier sur le plan des bénéfices financiers et humains. Le potentiel de valorisation des eaux usées urbaines (par exemple des nutriments transportés par les eaux usées, le carbone, l'azote et le phosphore) est une ressource encore trop peu exploitée. Avec la production d'énergie à partir du carbone, l'assainissement dispose de réelles perspectives d'autonomie énergétique et de contribution effective à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire.

• Avoir une vision multisectorielle

Le défaut de gestion et de traitement des déchets conditionne la mise en place de politiques d'assainissement efficace et impacte négativement la réalisation des objectifs 6, 11, 12 et 14. La question de la prévention, de la gestion et du traitement des déchets doit être associée systématiquement aux travaux sur l'eau.



ODD 15

De nombreux signaux d'alerte au plan mondial montrent que la biodiversité aquatique subit des atteintes très importantes avec des risques forts pour l'avenir du vivant. Le constat est très préoccupant. Il est estimé que 64 à 71% des zones humides ont disparu depuis 1900. Depuis 1970, cela a entraîné la disparition de 76% des populations d'espèces d'eau douce (Nick C. Davidson, 2014). L'érosion de cette biodiversité est fortement aggravée par les impacts du changement climatique (hausse des températures, acidification des océans, perturbation des cycles hydrologiques, élévation du niveau de la mer...).

Nos recommandations :

- **Assurer la cohérence entre les Objectifs d'Aichi et les Objectifs de développement durable**

L'atteinte des cibles liées à la biodiversité aquatique des Objectifs de Développement Durable ne pourra se faire sans celle des Objectifs d'Aichi. Il est donc impératif que les revues nationales volontaires des ODD 6 et 15 évalués lors du HLPF à New York en juillet 2018 servent de base pour les négociations qui auront lieu lors de la COP Biodiversité en novembre 2018 ainsi que pour l'atteinte des objectifs s'inscrivant dans les plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB).

- **Assurer un équilibre entre les solutions grises et vertes**

Un important effort doit être fait pour mettre en œuvre des solutions dites « vertes ». Ces solutions, complémentaires aux solutions dites « grises » ou « d'ingénierie classique » (égouts en béton, barrage...), sont multifonctionnelles et permettent de soutenir les écosystèmes floristiques et faunistiques tout en répondant au besoin d'aménagement initial (régulation d'un cours d'eau, réduction des inondations...). Parmi les solutions vertes, les **solutions fondées sur la nature**, définies par l'UICN comme les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité » (2016), représentent une catégorie de solutions très pertinente..

- **Unir la communauté internationale de l'eau autour de la biodiversité**

La communauté internationale de l'eau doit s'unir autour de la biodiversité afin de créer un réseau multisectoriel et multidisciplinaire qui soit à l'image des acteurs mondiaux, publics et privés, impliqués sur le sujet. Ce réseau devra communiquer avec ceux des autres ODD (Climat, Agriculture, Energie). La Déclaration Internationale Solutions Fondées sur la Nature, Gestion de l'Eau et Changement Climatique, lancé lors de la COP23 de Bonn par le PFE et l'AMEC est un exemple d'outil qui permettra cette mise en réseau.

- **Protéger les fleuves, les deltas, les littoraux et les océans de manière plus intégrée car ils sont liés sur de nombreux aspects :** pollution ; navigation... Actuellement, la gouvernance entre ces différents types d'eau manque de cohérence.

LES ACTIONS DU PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

● Le PFE, pionnier et acteur en France et à l'international pour les ODD

Pendant la période 2012-2015 qui avait précédé l'adoption des Objectifs de Développement Durable, les acteurs français s'étaient mobilisés et organisés collectivement au sein du Partenariat Français pour l'Eau pour encourager la prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans la définition des ODD, et proposer des indicateurs de mesure de progrès pertinents. Aujourd'hui, le PFE participe à la vulgarisation, au soutien et à la mise en œuvre des cibles eau de l'Objectif Eau de l'Agenda 2030.

Découvrez notre nouvelle publication « Agir pour l'eau dans les Objectifs de Développement Durable » pour connaître :

- Les ODD en un coup d'œil
- L'action gouvernementale de la France pour les ODD
- Les 20 cibles liées à l'eau
- Des défis à relever, en France et à l'international
- Des solutions des acteurs français de l'eau qui contribuent aux ODD



● Renforcer l'appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français

Le Comité 21, premier réseau d'acteurs du développement durable en France, a initié l'année dernière un rapport destiné à évaluer le niveau d'appropriation de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD par les acteurs non-étatiques français. Fruit d'un travail collectif, ce rapport identifie de nombreuses initiatives concrètes, mais souvent trop isolées, et vise à amorcer des partenariats et des coalitions permettant la massification progressive des bonnes pratiques et des comportements afin de favoriser l'acculturation des ODD dans la société française. Retrouvez dans l'édition de cette année le chapitre dédié à l'ODD6, copiloté par le PFE et le pS-Eau.

Le PFE publiera en novembre 2018 un guide, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ASTEE, démontrant l'intérêt des ODD pour la mise en œuvre de politiques de développement durable dans leurs services d'eau et d'assainissement.



● Une campagne de communication pour rendre visible l'eau au sein du HLPF

L'eau joue un rôle central dans l'atteinte des ODD, mais ne fait l'objet que de très peu de moments officiels lors du HLPF – alors que, faute d'existence d'instances intergouvernementales sur l'eau, le HLPF représente une occasion unique de vraiment discuter du contenu de l'ODD6.

Afin que le thème de l'eau prenne véritablement la place qu'il mérite au sein du HLPF, le PFE a lancé une campagne de communication #HLPF4Water, qui propose à tous les membres de relayer sur les réseaux sociaux les capsules vidéos préparées à l'occasion.

N'hésitez pas à prendre part à la campagne, à donner votre voix à l'eau et à communiquer autour du #HLPF4Water.



Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays.

Les membres du PFE développent des projets qui contribuent directement aux ODD. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le portail Water Expertise France :

www.water-expertise-france.fr